
SOCIÉTÉ INDÉPENDANTE D'EXPLOITATION DU RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ

Rapport annuel de 2020

Table des matières

- 1 Message du président par intérim et chef de la direction
- 3 Rapport de la direction
- 4 Rapport de l'auditeur indépendant
- 6 État de la situation financière
- 7 État des résultats et du déficit accumulé
- 8 État des gains et pertes de réévaluation
- 9 État de la variation de la dette nette
- 10 État des flux de trésorerie
- 11 Notes complémentaires
- 27 Rémunération des cadres de la SIERE
- 32 Équipe de la haute direction, conseil d'administration et comités consultatifs du conseil

Message du président par intérim et chef de la direction



Les répercussions de la COVID-19 ont bouleversé pratiquement tous les aspects de notre société et de nos vies en 2020, une année sans précédent dans l'histoire récente. Malgré les nombreux défis posés par la pandémie, la SIERE s'est concentrée sur l'assurance que l'Ontario pouvait compter sur un système électrique fiable, durable et rentable.

Dès le début, nous avons donné priorité à la santé et au bien-être de nos employés. À la mi-mars, le personnel non essentiel a commencé à travailler à domicile, l'accès à nos trois bureaux étant restreint. Nous nous sommes appuyés sur les conseils des responsables de la santé publique ainsi que sur nos protocoles de planification en cas de pandémie en vigueur et nous avons pris toutes les précautions nécessaires pour nous assurer que le personnel de la SIERE puisse soutenir en toute sécurité l'exploitation continue du réseau électrique et du marché de l'électricité de gros. De plus, nous avons mis en œuvre de nouvelles technologies pour soutenir le travail à distance de façon sécuritaire, y compris de nouveaux outils de communication et de collaboration, ainsi que des mesures pour atténuer les risques émergents en matière de cybersécurité.

Pour assurer le fonctionnement sécuritaire et fiable du réseau électrique de l'Ontario, nous devons collaborer avec des partenaires du secteur, y compris des générateurs, des transmetteurs, des distributeurs, des fournisseurs de services énergétiques et des grands consommateurs, entre autres. La gestion des effets de la COVID-19 a été une priorité à l'échelle du secteur et nous nous sommes réunis pour partager des informations vitales sur la disponibilité des ressources, les conditions du système et les tendances émergentes de la demande. Cette collaboration était essentielle au maintien de la fiabilité du système électrique.

Prévoir la demande d'électricité au cours de l'année a été un défi, mais les tendances ont progressivement émergé, avec une augmentation de la consommation dans les secteurs agricole et résidentiel et une diminution dans les secteurs commercial et institutionnel, tandis que le secteur industriel est resté relativement stable. Bien que la consommation totale d'électricité ait diminué de 2,1 % en raison de mesures prolongées de confinement, en 2020, le pic de demande horaire a atteint 24 446 mégawatts le 9 juillet, soit le plus élevé depuis 2013. Cela peut s'expliquer en partie à une charge liée à la climatisation plus élevée que la normale, les gens travaillant de la maison pendant une période prolongée de chaleur ainsi qu'à une interruption temporaire de l'Initiative de conservation industrielle (Industrial Conservation Initiative).

Malgré les défis associés à la gestion de la pandémie d'un point de vue fonctionnel, la SIERE est demeurée ferme dans son objectif de créer de la valeur. Le report de projets de moindre priorité, la gestion active des besoins en matière de personnel et la réduction des dépenses ont permis de limiter les coûts. Après avoir maintenu des niveaux stables d'exigences en matière de revenus de 2017 à 2019, la SIERE a réduit ses exigences pour 2020 en réponse à l'émergence de la COVID-19.

Nous collaborons depuis longtemps de manière proactive avec les intervenants et les communautés, dont les commentaires nous aident à prendre de meilleures décisions et à obtenir de meilleurs résultats. En réponse aux commentaires sur nos processus d'engagement, nous avons élaboré un nouveau cadre qui offre plus de clarté et de prévisibilité aux intervenants. Pour assurer la sécurité et le bien-être de nos participants pendant la pandémie, tous les engagements des intervenants ont été transférés en ligne, ce qui a entraîné une augmentation de 40 % de la participation.

Bien que le cadre d'engagement des intervenants de la SIERE ait été très efficace pour nous aider à joindre notre public principal de participants au marché et d'autres représentants de l'industrie, les changements continus dans le secteur, qui comprennent un engagement accru des consommateurs et de la collectivité, ont fait en sorte qu'il est important pour nous d'élargir notre portée.

À la fin de décembre 2020, nous avons lancé IESO Connects, une plateforme d'engagement en ligne pour permettre des discussions continues avec les membres du réseau régional d'électricité et les communautés autochtones de l'Ontario au sujet des problèmes et des priorités en matière d'électricité propres à leur région. La nouvelle plateforme offre une variété de fonctionnalités, y compris un forum de rétroaction qui approfondira notre compréhension des besoins énergétiques locaux. Avant le lancement de la plateforme, nous avons également organisé deux webinaires auxquels un grand nombre de personnes ont assisté pour discuter avec les Premières Nations dans toute la province. Les commentaires des participants éclaireront directement la conception de la nouvelle programmation pour les Premières Nations, y compris en ce qui concerne la conservation.

Un engagement efficace est l'une des conditions préalables à l'avancement de nos priorités, ce qui comprend également la promotion de la concurrence et l'accélération de l'évolution des marchés de l'électricité de l'Ontario. Grâce à un processus d'engagement pluriannuel actif, le projet de renouvellement du marché de l'énergie a atteint une étape importante en 2020 en publiant les documents de conception détaillés finaux qui décrivent la structure et les processus du marché renouvelé. Une fois entièrement mise en œuvre, l'initiative devrait générer des bénéfices nets de 800 millions de dollars.

La SIERE s'engage à accroître sa participation dans les marchés de l'électricité et à tirer parti de la concurrence pour réduire les coûts. En nous appuyant sur les enchères existantes de réponse à la demande, nous avons mis en œuvre une enchère de capacité à l'automne 2020 qui a attiré la participation du stock de capacité d'énergie, des générateurs non contractuels, de la réponse à la demande et des importations, ce qui a entraîné une diminution de 26 % du prix de rajustement pour la période d'obligation de l'été 2021. À l'avenir, les enchères de capacité seront un mécanisme essentiel pour nous aider à répondre aux besoins à court terme de la province.

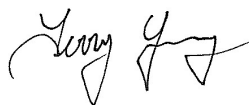
Bien que les enchères de capacité soient le principal mécanisme pour répondre aux besoins à court terme, il est clair qu'une variété de solutions sont nécessaires pour répondre aux besoins croissants en matière de capacité de la province. La publication des perspectives de planification annuelle en décembre montre que les besoins en matière de capacité augmenteront à la mi-décennie avec l'expiration des contrats des producteurs et la mise hors service de la centrale nucléaire de Pickering. En 2020, la SIERE a collaboré avec les intervenants pour élaborer un cadre de travail de haut niveau sur l'adéquation des ressources afin

d'acquérir une capacité concurrentielle pour répondre aux besoins du système dans tous les échéanciers.

Nous avons également continué à investir dans des projets novateurs qui pourraient aider à reporter le besoin de nouvelles infrastructures tout en permettant aux entreprises de bénéficier de nouvelles sources de revenus. Par exemple, des propriétaires résidentiels, des exploitants de supermarchés, des fabricants et d'autres organisations ont participé à un concours et ont été sélectionnés pour participer à un projet pilote dans la région de York. En produisant de l'électricité sur place ou en réduisant leur consommation d'électricité, ces ressources aideront à tester la manière dont ces nouvelles options d'approvisionnement pourraient répondre à la demande croissante dans la région.

Les programmes Économisez l'énergie de la SIERE ont également joué un rôle clé pour répondre aux besoins du système en 2020. Les entreprises et les institutions, les peuples autochtones et les clients résidentiels à revenu admissible qui participent aux programmes Économisez l'énergie ont aidé à réduire ou à retarder le besoin de nouvelles infrastructures tout en réduisant leurs propres coûts énergétiques. La SIERE a ajusté la prestation du programme pour mettre fin à toutes les visites à domicile et dans les entreprises en raison de la pandémie, et elle a passé la majeure partie de 2020 à se préparer à mettre en œuvre un nouveau cadre de conservation qui a été lancé en janvier 2021. Au cours des quatre prochaines années, jusqu'à 692 millions de dollars seront investis, ce qui permettra aux consommateurs d'électricité de l'Ontario d'améliorer l'efficacité énergétique de leurs maisons, entreprises, institutions et installations industrielles.

En ce qui concerne l'avenir, il sera essentiel d'assurer un approvisionnement fiable et rentable en électricité pour le bien-être individuel, organisationnel et communautaire en 2021. Nous continuerons de collaborer avec les intervenants et les collectivités, de fournir des renseignements clairs et transparents sur nos activités, d'explorer de nouvelles façons de faire notre travail plus efficacement et de nous assurer que l'Ontario dispose de l'électricité où et quand elle en a besoin pour aider la province à se mettre sur la voie d'une reprise économique durable.



Terry Young
Président par intérim et chef de la direction

Rapport de la direction

Rapport de la direction à l'égard de l'information financière

La responsabilité des états financiers ci-joints de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité incombe à la direction; ces derniers ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables suivies par la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité sont décrites à la note complémentaire 2 intitulée « Résumé des principales méthodes comptables ». La préparation des états financiers comporte nécessairement l'utilisation d'estimations qui font appel au jugement de la direction, particulièrement lorsque les opérations ayant une incidence sur l'exercice comptable considéré ne peuvent être déterminées avec certitude que plus tard. Les états financiers ont été établis dans les limites raisonnables de l'importance relative et selon les informations disponibles en date du 10 mars 2021.

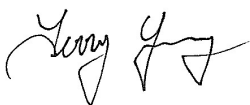
La direction a maintenu un système de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des informations fiables sont disponibles en temps opportun. Le système comprenait des politiques et procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant une délégation des pouvoirs et une séparation des tâches adéquates.

Les présents états financiers ont été examinés par Grant Thornton LLP, cabinet d'auditeurs externes indépendants nommé par le conseil d'administration. La responsabilité de l'auditeur consiste à exprimer une opinion sur la présentation fidèle des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant qui suit fait état de la portée de son examen et de son opinion.

SOCIÉTÉ INDÉPENDANTE D'EXPLOITATION DU RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ

Au nom de la direction,

Le président et chef de la direction par intérim



Terry Young
Toronto, Ontario
Le 10 mars 2021

La chef des finances et vice-présidente, Services



Barbara Anderson
Toronto, Ontario
Le 10 mars 2021

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (« SIERE »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2020, et les états des résultats et du déficit accumulé, des gains et pertes de réévaluation, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la SIERE au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats d'exploitation, des gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la SIERE conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la SIERE à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la SIERE ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la SIERE.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquerrons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la SIERE;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la SIERE à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la SIERE à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Grant Thornton, LLP
Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Mississauga, Canada
Le 10 mars 2021

État de la situation financière

(en milliers de dollars canadiens)

Au 31 décembre 2020

Au 31 décembre 2019

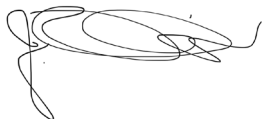
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	79 355	69 049
Créances (note 3)	104 951	142 582
Placements à long terme (note 4)	55 570	50 316
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	239 876	261 947
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	116 103	130 647
Remises aux intervenants du marché (note 7)	2 459	-
Dettes (note 8)	120 000	120 000
Passif au titre des prestations de retraite constituées (note 9)	25 120	26 296
Passif au titre des avantages sociaux futurs autres que les régimes de retraite (note 9)	150 961	140 841
TOTAL DES PASSIFS	414 643	417 784
DETTE NETTE	(174 767)	(155 837)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles nettes (note 10)	149 813	116 567
Charges payées d'avance	8 695	8 312
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	158 508	124 879
DÉFICIT ACCUMULÉ		
Déficit accumulé de l'exploitation	(31 076)	(43 014)
Gains de réévaluation cumulés	14 817	12 056
DÉFICIT ACCUMULÉ (note 6)	(16 259)	(30 958)

Engagements (note 15)

Éventualités (note 16)

Voir les notes complémentaires.

Au nom du conseil,



Joe Oliver
Président du conseil
Toronto, Canada



Cynthia Chaplin
Administratrice
Toronto, Canada

État des résultats et du déficit accumulé

Exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2020	2020	2019
	Budget \$	Réel \$	Réel \$
ACTIVITÉS PRINCIPALES DE LA SIÈRE			
Produits liés aux réseaux	189 568	188 602	190 950
Autres produits (note 11)	2 780	3 651	6 888
Produits d'intérêts et financiers	2 004	2 989	4 772
Produits tirés des activités principales	194 352	195 242	202 610
Charges liées aux activités principales (note 12)	(194 352)	(189 714)	(194 990)
Excédent lié aux activités principales	-	5 528	7 620
AUTRES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX			
Paiements de transfert	-	888	105 631
Charges liées aux paiements de transfert (note 12)	-	(888)	(105 631)
Excédent lié aux paiements de transfert	-	-	-
ENTITÉ RESPONSABLE DES COMPTEURS INTELLIGENTS			
Frais liés aux compteurs intelligents	34 116	35 249	34 911
Charges liées aux compteurs intelligents (note 12)	(33 318)	(25 997)	(30 622)
Excédent lié à l'entité responsable des compteurs intelligents avant les remises	798	9 252	4 289
Remises aux intervenants du marché (note 7)	-	(2 459)	-
Excédent lié à l'entité responsable des compteurs intelligents	798	6 793	4 289
SANCTIONS ET AJUSTEMENTS DE PAIEMENTS SUR LE MARCHÉ			
Sanctions et ajustements de paiements sur le marché	11 080	10 056	9 067
Charges liées à l'éducation des consommateurs et à l'application de la réglementation par le marché (note 12)	(11 080)	(10 439)	(9 186)
Déficit lié aux sanctions et aux ajustements de paiements sur le marché	-	(383)	(119)
EXCÉDENT	798	11 938	11 790
DÉFICIT ACCUMULÉ DE L'EXPLOITATION À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	(43 014)	(43 014)	(54 804)
DÉFICIT ACCUMULÉ DE L'EXPLOITATION À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	(42 216)	(31 076)	(43 014)

Voir les notes complémentaires.

État des gains et pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2020	2019
	\$	\$
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	12 056	7 569
GAINS NON RÉALISÉS (PERTES NON RÉALISÉES) ATTRIBUABLES AUX ÉLÉMENTS SUIVANTS :		
Change - autres	567	562
Placements de portefeuille	2 756	5 344
MONTANTS RECLASSÉS À L'ÉTAT DES RÉSULTATS :		
Change - autres	(562)	(579)
Placements de portefeuille	-	(840)
GAINS NETS DE RÉÉVALUATION DE L'EXERCICE	2 761	4 487
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	14 817	12 056

Voir les notes complémentaires.

État de la variation de la dette nette

Exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2020	2020	2019
	Budget \$	Réel \$	Réel \$
EXCÉDENT	798	11 938	11 790
VARIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS			
Acquisition d'immobilisations corporelles	(53 500)	(56 292)	(36 541)
Amortissement des immobilisations corporelles	24 979	23 046	23 926
Variation des charges payées d'avance	-	(383)	(2 078)
VARIATION TOTALE DES ACTIFS NON FINANCIERS	(28 521)	(33 629)	(14 693)
GAINS NETS DE RÉÉVALUATION DE L'EXERCICE	-	2 761	4 487
VARIATION DE LA DETTE NETTE	(27 723)	(18 930)	1 584
DETTE NETTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	(155 837)	(155 837)	(157 421)
DETTE NETTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	(183 560)	(174 767)	(155 837)

Voir les notes complémentaires.

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2020	2019
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent	11 938	11 790
Variations des éléments hors trésorerie :		
Amortissement	23 046	23 926
Gains de change non réalisés (pertes de changes non réalisées) de l'exercice	5	(17)
Charge de retraite	(1 176)	(4 270)
Charge liée aux autres avantages sociaux futurs	10 120	9 317
Gain sur cession des placements à long terme	-	(840)
	31 995	28 116
Variations des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation :		
Variation des créditeurs et charges à payer	(15 896)	68 493
Variation des créances	37 631	(31 325)
Variation des remises aux intervenants du marché	2 459	-
Variation des charges payées d'avance	(383)	(2 078)
	23 811	35 090
Trésorerie provenant des activités d'exploitation	67 744	74 996
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(56 292)	(36 541)
Variation des créditeurs et charges à payer liés aux immobilisations corporelles	1 352	772
Trésorerie affectée aux activités d'investissement en immobilisations	(54 940)	(35 769)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Acquisition de placements à long terme	(2 498)	(2 425)
Produit de la vente de placements à long terme	-	1 123
Trésorerie affectée aux activités de placement	(2 498)	(1 302)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement d'emprunts	-	(125 000)
Trésorerie affectée aux activités de financement	-	(125 000)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE	10 306	(87 075)
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	69 049	156 124
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	79 355	69 049

Voir les notes ci-jointes.

Notes complémentaires

1. NATURE DES ACTIVITÉS

La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (« SIERE ») est une société sans but lucratif, non assujettie à l'impôt sur les bénéficiaires, qui a été établie en vertu de la partie II de la Loi de 1998 sur l'électricité (la « Loi »). Conformément aux dispositions de la Loi, la SIERE exerce ses activités en vertu d'un permis d'exploitation délivré par la Commission de l'énergie de l'Ontario (« CEO »).

Les objectifs de la SIERE figurent dans la Loi et la réglementation de l'Ontario connexe. La SIERE assure la fiabilité du réseau d'électricité de la province au nom de tous les Ontariens et toutes les Ontariennes, s'appuyant sur son expertise et son engagement résolu à faire progresser la politique énergétique qui atteint cet objectif de façon efficace. Dans le cadre de son mandat, la SIERE exploite le réseau électrique en temps réel, régit les marchés de l'électricité, se prépare pour l'avenir pour faire en sorte que l'électricité soit disponible où et quand il le faut et aide à prendre des décisions qui seront cruciales pour façonner l'avenir du secteur.

La SIERE exploite les marchés administrés par la SIERE et la CEO exerce une surveillance réglementaire à l'égard des questions d'électricité en Ontario. En 2007, la SIERE a été en outre désignée comme l'entité responsable des compteurs intelligents (« ERCI ») par la loi ontarienne. En sa qualité d'ERCI, la SIERE maintient et exploite le système de stockage des données des compteurs de la province, la plateforme centrale pour le traitement, l'entreposage et la protection des données de consommation d'électricité que les sociétés locales de distribution utilisent pour facturer les consommateurs.

En 2018, le permis de la SIERE a été modifié pour exiger que l'organisme fournisse et encourage des services centralisés d'information sur la cybersécurité conjointement avec les transporteurs et les distributeurs autorisés. En vertu de cette modification, ces services comprennent la prestation de la connaissance situationnelle de menaces potentielles qui peuvent toucher le secteur de l'électricité et l'élaboration d'un mécanisme d'échange d'informations pour partager les pratiques exemplaires en matière de cybersécurité en vue d'améliorer la compréhension par le secteur des risques associés et des solutions.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Mode d'établissement des états financiers

Les états financiers ci-joints ont été établis selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation et conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSF), et ils reflètent les principales méthodes comptables énoncées ci-après.

Les présents états financiers n'incluent pas les comptes financiers et les paiements de transfert pour les marchés administrés par la SIERE puisque la SIERE agit à titre d'intermédiaire afin de faciliter le règlement de ces opérations. Un jeu distinct d'états financiers est dressé pour les marchés administrés par la SIERE, qui sont des marchés prescrits par la Loi et la réglementation de l'Ontario connexe.

b) Comptabilisation des produits

Les produits liés aux réseaux que la SIERE gagne sont fondés sur les tarifs approuvés par la CEO pour chaque mégawatt d'électricité retiré du réseau dirigé par la SIERE. Les produits liés aux réseaux sont comptabilisés en résultat au moment où l'électricité est retirée du réseau.

Les frais liés à l'ERCI sont fondés sur les tarifs approuvés par la CEO pour chaque compteur intelligent installé dans la province. Les produits sont comptabilisés en facturant à la CEO le tarif mensuel approuvé pour chaque compteur intelligent.

Les autres produits représentent les montants revenant à la SIERE pour les produits financiers sur les fonds portés aux comptes de règlement de marché, les produits tirés des programmes ainsi que les droits de demande. Les produits financiers sont comptabilisés mensuellement. Les produits tirés des programmes et les droits de demande sont comptabilisés lorsque le service est fourni.

Les produits d'intérêts et financiers représentent les produits d'intérêts et les gains ou pertes de placement réalisés sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les placements à long terme.

Les paiements de transfert sont comptabilisés à titre de produits dans les états financiers de l'exercice au cours duquel les événements donnant lieu au transfert ont lieu, à condition que les transferts aient été autorisés, que tous les critères d'admissibilité aient été satisfaits et que des estimations raisonnables des montants puissent être effectuées.

Les sanctions sur le marché représentent les fonds reçus pour contrebalancer les paiements effectués au titre des sanctions, des dommages, des amendes et des ajustements de paiements. Ces produits sont comptabilisés lorsque les différends à propos des règlements sont résolus.

c) Instruments financiers

La SIERE comptabilise la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à long terme et les contrats de change à terme à leur juste valeur. La variation cumulative de la juste valeur de ces instruments financiers est comptabilisée dans le déficit accumulé à titre de gains et de pertes de réévaluation et est incluse dans la valeur de l'instrument financier respectif présenté dans l'état de la situation financière et l'état des gains et pertes de réévaluation. Sur cession de l'instrument financier, les gains et pertes de réévaluation cumulés sont reclassés dans l'état des résultats et tous les autres gains et pertes associés à la cession de l'instrument financier sont comptabilisés dans l'état des résultats. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les dépôts à terme et les autres placements à court terme ayant une cote très élevée et assortis d'une échéance initiale de moins de 90 jours.

La SIERE comptabilise les créances, les créditeurs et la dette au coût après amortissement.

d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, lequel inclut toutes les sommes directement attribuables à l'acquisition, à la construction, au développement ou à l'amélioration de l'immobilisation.

Les durées de vie utiles estimatives des immobilisations corporelles font l'objet d'un examen périodique. L'incidence des variations de la durée de vie prévue est amortie sur une base prospective. Le dernier examen a été effectué au cours de l'exercice 2020.

Une perte de valeur sur les immobilisations corporelles est comptabilisée lorsque les conditions indiquent que l'actif ne contribue plus à la capacité de la SIERE de fournir des services ou que la valeur de l'avantage économique futur associé à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette.

Les immobilisations en cours de construction concernent généralement les coûts des installations physiques, du matériel et des logiciels de technologie de l'information, et incluent les coûts payés aux fournisseurs, à la main-d'œuvre interne et externe et aux experts-conseils et les intérêts liés aux fonds empruntés pour financer le projet. Les coûts liés aux immobilisations en cours de construction sont virés aux immobilisations corporelles lorsque l'immobilisation en cours de construction est jugée prête à être utilisée. La SIERE comptabilise à l'actif les intérêts applicables comme partie du coût des immobilisations corporelles.

Le coût en capital des immobilisations corporelles en service est amorti selon le mode linéaire sur leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles estimatives en années, à partir de la date d'acquisition des immobilisations, sont les suivantes :

Catégorie	Durée de vie utile moyenne estimative 2020	Durée de vie utile moyenne estimative 2019
Installations et améliorations locatives	De 5 à 50	De 5 à 50
Systèmes du marché et applications	De 3 à 12	De 4 à 12
Matériel de technologie de l'information et autres actifs	De 3 à 10	De 4 à 10
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	De 4 à 10	De 4 à 10

Les gains et les pertes sur les ventes ou les retraits prématurés des immobilisations corporelles sont imputés aux résultats.

e) Avantages de retraite, autres avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

Les programmes d'avantages postérieurs à l'emploi de la SIERE comprennent des prestations de retraite ainsi qu'une assurance vie, une assurance de soins de santé et une assurance invalidité de longue durée collectives et des indemnités d'accident du travail.

La SIERE comptabilise ses obligations découlant des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi ainsi que les frais associés, déduction faite des actifs des régimes. Des actuaires indépendants déterminent chaque année les charges et obligations découlant de ces régimes selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les meilleures estimations de la direction quant au rendement prévu des actifs des régimes, à la croissance de la rémunération, à l'âge de départ à la retraite des salariés, au taux de mortalité et aux coûts prévus des soins de santé. Les taux d'actualisation utilisés pour évaluer les passifs à la date d'évaluation du 30 septembre s'appuient sur le taux de rendement prévu des actifs du régime pour le régime de retraite agréé et le coût d'emprunt estimatif de la SIERE pour le régime de retraite complémentaire et des autres avantages postérieurs à l'emploi.

Le rendement prévu des actifs des régimes est fondé sur les meilleures estimations à long terme de la direction, formulées d'après la valeur liée au marché des actifs du régime de retraite agréé. La valeur liée au marché des actifs des régimes est déterminée en utilisant la valeur moyenne des actifs sur trois ans à la date d'évaluation du 30 septembre.

Les charges découlant des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi sont constatées dans l'exercice au cours duquel l'employé rend les services. Les charges découlant des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi comprennent les coûts des services rendus, la charge d'intérêts sur les passifs, le rendement prévu des actifs des régimes et le coût des modifications aux régimes au cours de l'exercice. Les gains ou les pertes actuariels découlent, entre autres, de l'écart entre le rendement réel des actifs des régimes pour une période donnée et le rendement prévu à long terme des actifs des régimes pour cette période ou de modifications des hypothèses actuarielles employées pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées.

Les gains ou les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés couverts par le régime. La durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés couverts par les régimes de retraite est de 14,5 ans (14,5 ans en 2019) et celle des employés couverts par les autres avantages postérieurs à l'emploi est de 17,2 ans (16,7 ans en 2019).

Les avantages découlant des congés de maladie de la SIERE s'accumulent, mais ne s'acquièrent pas. La SIERE constate ces avantages selon l'anticipation d'une utilisation future et elle les comptabilise dans les créditeurs et charges à payer.

f) Devises

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments de l'état de la situation financière libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des états financiers. Les gains et les pertes de change non réalisés cumulés d'éléments encore constatés dans l'état de la situation financière sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Sur règlement de l'élément libellé dans une devise, les gains et pertes de réévaluation cumulés sont reclassés dans l'état des résultats, et tous les autres gains et pertes associés à la cession de l'instrument financier sont comptabilisés dans l'état des résultats.

g) Utilisation d'estimations

Pour préparer des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui touchent les montants déclarés des produits, des charges, des actifs et des passifs ainsi que la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers. Les comptes de la SIERE qui impliquent un degré accru d'incertitude incluent les valeurs comptables des immobilisations corporelles, la charge à payer au titre des frais de résiliation de contrats [note 13 f)], le passif au titre des prestations de retraite constituées et la charge à payer au titre des avantages sociaux futurs autres que les régimes de retraite. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

3. CRÉANCES

Les créances comprennent un montant de 25 222 000 \$ (40 080 000 \$ en 2019) à recevoir des marchés administrés par la SIERE qui sont gérés par la SIERE.

4. PLACEMENTS À LONG TERME

Les placements à long terme dans un portefeuille équilibré de fonds en gestion commune sont évalués par le gestionnaire des fonds en gestion commune d'après les cours publiés sur un marché et s'élèvent à 54 834 000 \$ (49 707 000 \$ en 2019). Au 31 décembre, la répartition de la valeur de marché de ces placements à long terme s'établissait comme suit : 61,6 % dans des titres de participation et 38,4 % dans des titres d'emprunt (62,1 % et 37,9 % respectivement en 2019). En plus du portefeuille équilibré de fonds en gestion commune, la SIERE détient un dépôt à long terme auprès de l'Agence du revenu du Canada d'un montant de 736 000 \$ (609 000 \$ en 2019) lié à la fiducie de convention de retraite (note 8).

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2020	2019
	\$	\$
Solde d'ouverture - fonds en gestion commune	49 707	43 131
Achat de placements	2 371	2 355
Vente de placements	-	(1 123)
Variation de la juste valeur	2 756	5 344
Total partiel - Solde de clôture du portefeuille équilibré de fonds en gestion commune	54 834	49 707
Montant pour la fiducie de convention de retraite auprès de l'Agence du revenu du Canada	736	609
Total	55 570	50 316

Les placements à long terme évalués à leur juste valeur sont classés selon une hiérarchie des évaluations à la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées pour déterminer les justes valeurs.

- Niveau 1 : cours non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques;
 - Niveau 2 : données autres que les cours du marché inclus dans le niveau 1 qui sont observables pour l'actif et le passif, directement ou non;
 - Niveau 3 : données pour les actifs ou les passifs qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.
- Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1, 2 et 3 au cours de l'exercice 2020 ou 2019

Les tableaux ci-dessous montrent le classement des placements à long terme dans la hiérarchie des évaluations à la juste valeur à la clôture de l'exercice.

Juste valeur au 31 décembre 2020

(en milliers de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Dépôt en espèces - Agence du revenu du Canada	736	-	-	736
Groupe de Fonds Émeraude TD	-	54 834	-	54 834
	736	54 834	-	55 570

Juste valeur au 31 décembre 2019

(en milliers de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Dépôt en espèces - Agence du revenu du Canada	609	-	-	609
Groupe de Fonds Émeraude TD	-	49 707	-	49 707
	609	49 707	-	50 316

5. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2020	2019
	\$	\$
Liés à l'exploitation	111 185	127 081
Liés aux immobilisations corporelles	4 918	3 566
Solde de clôture	116 103	130 647

6. DÉFICIT ACCUMULÉ

Le solde du compte de report réglementaire de la SIERE est assujéti aux ordonnances de la CEO. En 2020, la SIERE a reçu une décision et une ordonnance de la CEO lui demandant de maintenir le compte de report réglementaire à un maximum de 10 000 000 \$ (10 000 000 \$ en 2019).

Au 31 décembre, les éléments du déficit accumulé s'établissaient comme suit :

Total - Déficit accumulé

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2020	2019
	\$	\$
Compte de report réglementaire a)	1 250	(1 020)
Entité responsable des compteurs intelligents b)	18 130	11 337
Sanctions et ajustements de paiements sur le marché cumulés c)	-	383
Gains de réévaluation d)	10 673	7 912
Éléments liés à la transition aux NCSP e)	(46 312)	(49 570)
Déficit accumulé à la clôture de l'exercice	(16 259)	(30 958)

a) Compte de report réglementaire - excédent (déficit) accumulé

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2020	2019
	\$	\$
Déficit accumulé à l'ouverture de l'exercice	(1 020)	(4 728)
Produits tirés des activités principales	195 242	202 610
Charges liées aux activités principales	(189 714)	(194 990)
Recouvrement annuel des éléments liés à la transition aux NCSP*	(3 258)	(3 912)
Excédent (déficit) accumulé à la clôture de l'exercice	1 250	(1 020)

b) Entité responsable des compteurs intelligents – excédent accumulé

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2020	2019
	\$	\$
Excédent accumulé à l'ouverture de l'exercice	11 337	7 048
Frais liés aux compteurs intelligents (avant remises aux intervenants du marché)	35 249	34 911
Charges liées aux compteurs intelligents	(25 997)	(30 622)
Remises aux intervenants du marché (note 7)	(2 459)	
Excédent accumulé à la clôture de l'exercice	18 130	11 337

c) Sanctions et ajustements de paiements sur le marché cumulés – excédent accumulé

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2020	2019
	\$	\$
Excédent accumulé à l'ouverture de l'exercice	383	502
Sanctions et ajustements de paiements sur le marché	10 056	9 067
Charges liées à l'éducation des consommateurs et à l'application de la réglementation par le marché	(10 439)	(9 186)
Excédent accumulé à la clôture de l'exercice	-	383

d) Gains de réévaluation

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2020	2019
	\$	\$
Gains de réévaluation cumulés à l'ouverture de l'exercice	7 912	3 425
Gains nets de réévaluation	2 761	4 487
Gains de réévaluation cumulés à la clôture de l'exercice	10 673	7 912

e) Éléments liés à la transition aux NCSP – Déficit accumulé

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2020	2019
	\$	\$
Déficit accumulé à l'ouverture de l'exercice	(49 570)	(53 482)
Recouvrement annuel des éléments liés à la transition aux NCSP	3 258	3 912
Déficit accumulé à la clôture de l'exercice	(46 312)	(49 570)

*En date du 1er janvier 2011, la SIERE a adopté les normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) avec une date de transition du 1er janvier 2010. L'adoption des NCSP s'est faite rétroactivement avec retraitement des exercices antérieurs, sous réserve des exigences du chapitre SP 2125 Première application. Le changement correspondant aux prestations de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi a donné lieu à des pertes actuarielles et à des coûts pour services passés non constatés auparavant de 98 832 000 \$ à la date de transition qui sont imputés au poste Éléments liés à la transition aux NCSP – Déficit accumulé. Chaque année, la SIERE recouvre une partie du déficit des éléments liés à la transition aux NCSP au moyen de ses produits annuels liés aux réseaux. Le montant annuel recouvré est transféré chaque année du compte de report réglementaire au poste Éléments liés à la transition aux NCSP – Déficit accumulé.

7. REMISES AUX INTERVENANTS DU MARCHÉ

En 2020, la SIERE a comptabilisé un montant de 2 459 000 \$ (néant en 2019) en remises à payer aux intervenants du marché en sa qualité d'ERCI, conformément à une ordonnance de la CEO. Dans son ordonnance, la CEO indique que l'ERCI peut accumuler un montant maximal au titre du solde de la réserve de fonctionnement, y compris certains ajustements et calendriers approuvés par la CEO. La CEO ordonnera régulièrement à l'ERCI de remettre aux intervenants du marché tout montant qui excède le solde maximal de la réserve de fonctionnement. Au 31 décembre 2020, les remises aux intervenants du marché s'élevaient à 2 459 000 \$ (néant en 2019).

8. DETTE

Effet à payer à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)

En juin 2020, la SIERE a conclu un effet à payer avec la SFIEO. L'effet à payer est non garanti, porte intérêt à un taux fixe de 1,132 % par année et est remboursable en entier le 30 juin 2023. Les intérêts s'accumulent quotidiennement et sont payables à terme échu semestriellement en juin et en décembre de chaque année. Au 31 décembre 2020, l'effet à payer à la SFIEO était de 120 000 000 \$ (120 000 000 \$ en 2019). Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, la charge d'intérêts sur l'effet à payer s'est élevée à 1 739 000 \$ (2120 000 \$ en 2019).

Facilité de crédit avec la SFIEO

La SIERE a une entente de facilité de crédit non garantie avec la SFIEO, ce qui met à la disposition de la SIERE une somme allant jusqu'à 160 000 000 \$. Les avances et les montants mensuels reportés sont payables à un taux d'intérêt variable équivalant au coût d'emprunt de la province d'Ontario pour un terme de 30 jours plus 0,50 % par année. La facilité de crédit vient à échéance le 30 juin 2023. Au 31 décembre 2020, la facilité de crédit à payer à la SFIEO était de néant (néant en 2019).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, la charge d'intérêts sur la facilité de crédit a été de néant (269 000 \$ en 2019).

Fiducie de convention de retraite

En juillet 2013, la SIERE a mis en place une fiducie de convention de retraite afin de fournir une garantie à l'égard de ses obligations aux termes de son régime de retraite complémentaire destiné aux membres du personnel. Au 31 décembre 2020, la SIERE avait fourni au fiduciaire de la fiducie de convention de retraite une lettre de crédit bancaire de 42 390 000 \$ (35 171 000 \$ en 2019) sur laquelle le fiduciaire peut effectuer des prélèvements si la SIERE manque à ses obligations aux termes du régime.

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail - Ontario

En 2020, la SIERE a fourni à la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail une lettre de crédit bancaire de 20 000 \$ (20 000 \$ en 2019) pour l'obligation de la SIERE en vertu de la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*.

9. RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La SIERE offre à ses employés actifs et à ceux ayant pris leur retraite des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, y compris une assurance vie, une assurance invalidité de longue durée et une assurance de soins médicaux et de soins dentaires collectives.

Régimes de retraite

La SIERE offre un régime de retraite contributif agréé et indexé à prestations déterminées. En plus, elle offre certains avantages de retraite en vertu d'un régime de retraite complémentaire à prestations déterminées indexé, sans capitalisation.

Autres avantages sociaux futurs

L'assurance vie, l'assurance invalidité de longue durée et l'assurance de soins médicaux et de soins dentaires collectives sont offertes en vertu de régimes à prestations déterminées non agréés, sans capitalisation.

Résumé des obligations au titre des prestations constituées et des actifs des régimes

(en milliers de dollars canadiens)	2020 Prestations de retraite	2019 Prestations de retraite	2020 Autres avantages	2019 Autres avantages
	\$	\$	\$	\$
Obligations au titre des prestations constituées	(650 289)	(618 876)	(165 698)	(145 316)
Juste valeur des actifs des régimes	663 464	632 234	-	-
Situation de capitalisation à la date d'évaluation	13 175	13 358	(165 698)	(145 316)
Cotisation de l'employeur et autres versements de prestations après la date d'évaluation	346	2 584	614	644
(Gain) des actifs reporté	(7 689)	(18 100)	-	-
(Gain actuariel amortissable non amorti) perte actuarielle amortissable non amortie	(30 952)	(24 138)	14 123	3 831
Passif au titre des prestations de re-traité constituées comptabilisé dans l'état de la situation financière	(25 120)	(26 296)	(150 961)	(140 841)
Valeur des actifs des régimes liée au marché (au 30 septembre)	655 774	614 134	-	-

Actifs du régime de retraite agréé

Le rendement réel sur un an des actifs du régime de retraite agréé était de 6,2 % par année au 30 septembre 2020 (9,3 % par année en 2019).

À la date d'évaluation du 30 septembre, la répartition de la juste valeur des actifs du régime de retraite agréé détenus dans chaque catégorie d'actifs était la suivante :

	2020	2019
Titres de participation canadiens	15,4 %	16,3 %
Titres de participation étrangers	35,7 %	34,4 %
Titres de créance canadiens	30,2 %	30,3 %
Infrastructure mondiale	9,3 %	9,2 %
Immobilier canadien	8,9 %	9,3 %
Équivalents de trésorerie	0,3 %	0,6 %
Contrats de change à terme	0,2 %	-0,1 %
	100,0 %	100,0 %

Les principales hypothèses utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations à la clôture de l'exercice sont déterminées à ce moment et sont les suivantes :

	2020 Prestations du régime de retraite agréé	2019 Prestations du régime de retraite agréé	2020 Prestations du régime de retraite complémentaire	2019 Prestations du régime de retraite complémentaire	2020 Autres avantages	2019 Autres avantages
Taux d'actualisation à la clôture de l'exercice	5,50 %	5,50 %	2,60 %	2,90 %	2,60 %	2,90 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %
Taux d'indexation	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %

Le taux de croissance hypothétique du coût des médicaments d'ordonnance était de 6,20 % pour 2020, diminuant pour se fixer finalement à 4,00 % par année en 2031. Le taux de croissance hypothétique du coût des soins dentaires est de 4,00 % par année.

Voici un résumé du coût des avantages et des cotisations pour les régimes de retraite et les autres régimes :

(en milliers de dollars canadiens)	2020 Prestations de retraite	2019 Prestations de retraite	2020 Autres avantages	2019 Autres avantages
	\$	\$	\$	\$
Coût des services rendus (employeur)	13 942	11 317	7 629	5 723
Coût financier	33 311	31 668	4 396	5 776
Rendement prévu des actifs du régime	(33 612)	(31 543)	-	-
Amortissement (du gain actuariel net) de la perte actuarielle nette	(1 665)	(2 184)	223	477
Coût des avantages	11 976	9 258	12 248	11 976

(en milliers de dollars canadiens) (au 30 septembre)	2020 Prestations de retraite	2019 Prestations de retraite	2020 Autres avantages	2019 Autres avantages
	\$	\$	\$	\$
Cotisations de l'employeur et autres versements de prestations	15 390	14 524	2 158	2 600
Cotisations des participants au régime	8 793	8 313	-	-
Prestations versées	30 181	26 262	2 158	2 600

La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite agréé de la SIERE aux fins de la capitalisation réglementaire a été effectuée en date du 1er janvier 2019.

Les principales hypothèses utilisées pour calculer le coût des avantages de l'exercice sont établies à l'ouverture de l'exercice et sont les suivantes :

	2020 Prestations du régime de retraite agréé	2019 Prestations du régime de retraite agréé	2020 Prestations du régime de retraite complémentaire	2019 Prestations du régime de retraite complémentaire	2020 Autres avantages	2019 Autres avantages
Taux d'actualisation à l'ouverture de l'exercice	5,50 %	5,50 %	2,90 %	4,00 %	2,90 %	4,00 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %
Taux d'indexation	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles nettes comprennent ce qui suit :

Coût des immobilisations corporelles

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2019	Entrées	Sorties	Au 31 décembre 2020
	\$	\$	\$	\$
Installations et améliorations locatives	56 424	-	-	56 424
Systèmes du marché et applications	338 405	8 587	-	346 992
Matériel de technologie de l'information et autres actifs	77 009	6 734	(120)	83 623
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	45 636	13 936	-	59 572
Coût total	517 474	29 257	(120)	546 611

Amortissement cumulé

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2019	Charge d'amortissement	Sorties	Au 31 décembre 2020
	\$	\$	\$	\$
Installations et améliorations locatives	(28 494)	(1 459)	-	(29 953)
Systèmes du marché et applications	(302 901)	(13 346)	-	(316 247)
Matériel de technologie de l'information et autres actifs	(64 288)	(4 842)	120	(69 010)
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	(41 399)	(3 399)	-	(44 798)
Amortissement cumulé total	(437 082)	(23 046)	120	(460 008)

Valeur comptable nette

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2020
	\$	\$
Installations et améliorations locatives	27 930	26 471
Systèmes du marché et applications	35 504	30 745
Matériel de technologie de l'information et autres ac-tifs	12 721	14 613
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	4 237	14 774
Valeur comptable nette totale	80 392	86 603
Immobilisations en cours de construction	36 175	63 210
Immobilisations corporelles nettes	116 567	149 813

En 2020, il n'y a eu aucun ajustement des estimations formulées par la direction sur la durée de vie utile restante des immobilisations. L'intérêt comptabilisé à l'actif dans les immobilisations en cours de construction en 2020 a été de 668 000 \$ (467 000 \$ en 2019).

11. AUTRES PRODUITS

Dans le cadre de sa gestion des marchés administrés par la SIERE, cette dernière dirige le placement des fonds du marché tout au long du cycle de règlement des marchés administrés par la SIERE. La SIERE est habilitée à recevoir les produits financiers et les gains de placement, déduction faite des pertes de placement, réalisés sur des fonds transitant par les comptes de règlement des marchés administrés par la SIERE. Cette dernière n'a pas droit au capital en ce qui concerne des placements effectués sur les marchés administrés par la SIERE.

La SIERE a comptabilisé des produits financiers gagnés dans les comptes de règlement des marchés administrés par la SIERE de 2 938 000 \$ en 2020 (6 266 000 \$ en 2019).

La SIERE a également comptabilisé des droits de demande de 23 000 \$ en 2020 (22 000 \$ en 2019) et des produits tirés des programmes de 690 000 \$ (600 000 \$ en 2019).

12. CHARGES PAR OBJET

Les charges par objet de 2020 comprennent ce qui suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Activités principales 2020	Autres programmes gouvernementaux 2020	Entité responsable des compteurs intelligents 2020	Sanctions et ajustements de paiements sur le marché 2020	Total 2020
	\$	\$	\$	\$	\$
Rémunération et avantages sociaux	126 768	340	3 777	6 655	137 540
Services professionnels et services-conseils	13 099	715	12 992	1 697	28 503
Exploitation et administration	34 144	62	5 829	2 087	42 122
Amortissement	19 647	-	3 399	-	23 046
Intérêts	1 216	-	-	-	1 216
Gain de change	110	-	-	-	110
Frais d'annulation de contrats [note 13 f)]	-	(229)	-	-	(229)
Moins : recouvrements	(5 270)	-	-	-	(5 270)
Total des charges	189 714	888	25 997	10 439	227 038

Les charges par objet de 2019 comprennent ce qui suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Activités principales 2019	Autres programmes gouvernementaux 2019	Entité responsable des compteurs intelligents 2019	Sanctions et ajustements de paiements sur le marché 2019	Total 2019
	\$	\$	\$	\$	\$
Rémunération et avantages sociaux	122 334	632	3 112	5 402	131 480
Services professionnels et services-conseils	18 133	2 522	16 488	1 927	39 070
Exploitation et administration	36 871	164	6 136	1 857	45 028
Amortissement	19 060	-	4 866	-	23 926
Intérêts	2 064	87	20	-	2 171
Gain de change	(9)	-	-	-	(9)
Frais d'annulation de contrats [note 13 f)]	-	102 226	-	-	102 226
Moins : recouvrements	(3 463)	-	-	-	(3 463)
Total des charges	194 990	105 631	30 622	9 186	340 429

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La province d'Ontario contrôle la SIERE compte tenu de sa capacité de nommer les membres de son conseil d'administration.

La SFIEO, la CEO, Hydro One, Ontario Power Generation, le ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines (MEDNM) et le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPNP) sont des apparentés de la SIERE, par l'entremise du contrôle commun de la province d'Ontario. Les opérations entre ces apparentés et la SIERE sont décrites ci-dessous.

Toutes les opérations avec des apparentés ont été évaluées au montant d'échange, qui représente le montant de la contrepartie établi et convenu par les apparentés.

- a) La SIERE détient un effet à payer à la SFIEO et une entente de facilité de crédit non garantie avec celle-ci (note 8). Les paiements d'intérêts effectués par la SIERE en 2020 pour l'effet à payer ont été de 1 739 000 \$ (2 120 000 \$ en 2019) et, pour la facilité de crédit, ils ont été de néant (269 000 \$ en 2019). Au 31 décembre 2020, la SIERE avait un solde d'intérêts courus à payer à la SFIEO de néant (néant en 2019).
- b) En vertu de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, la SIERE engage des frais d'inscription et de permis. Le total des opérations auprès de la CEO a été de 1 803 000 \$ en 2020 (1 728 000 \$ en 2019).
- c) La SIERE a évalué des raccordements et des réseaux de production-transport d'électricité pour Hydro One et lui a facturé 560 000 \$ en 2020 (188 000 \$ en 2019). La SIERE commande des études sur les courts-circuits et des évaluations de l'incidence de la protection dans le cadre des évaluations et des approbations du raccordement ainsi que des services de compteur sur les compteurs de produits interconnectés appartenant à la SIERE auprès de Hydro One. En 2020, la SIERE a engagé des coûts de 128 000 \$ (157 000 \$ en 2019) pour ces services et, au 31 décembre 2020, elle avait un solde net à payer à Hydro One de 12 000 \$ (solde net à recevoir de 52 000 \$ en 2019).
- d) La SIERE évalue et approuve des raccordements pour Ontario Power Generation, fournit des services de télécommunication aux intervenants du marché pour les raccorder aux systèmes du marché en temps réel et donne des cours de formation concernant le marché. En 2020, Ontario Power Generation a reçu une facture de 87 000 \$ (112 000 \$ en 2019) et, au 31 décembre 2020, la SIERE avait un solde à recevoir d'Ontario Power Generation de néant (44 000 \$ en 2019).
- e) La SIERE a conclu des ententes de paiement de transfert avec le MEPNP pour concevoir et exécuter, directement ou par l'entremise de tierces parties contractantes, divers programmes financés par le Fonds pour un Ontario vert. En 2020, en vertu de ces ententes, la SIERE a comptabilisé en créances ou reçu des sommes du MEPNP s'élevant à 17 000 \$ (1 925 000 \$ en 2019) et, au 31 décembre 2020, elle avait un solde net à recevoir du MEPNP de 17 000 \$ (53 000 \$ en 2019).
- f) En 2018, aux termes d'une directive du MEDNM, la SIERE a exercé ses droits de résiliation en vertu de certains contrats d'énergie renouvelable qui n'avaient pas atteint un stade de réalisation avancé. La SIERE et le MEDNM ont conclu des ententes aux termes desquelles ce dernier offrira une compensation pour les coûts liés à la résiliation de ces contrats. En 2020, en vertu de ces ententes, la SIERE a comptabilisé 874 000 \$ à recevoir du MEDNM (104 305 000 \$ en 2019) et, au 31 décembre 2020, elle avait un solde net à recevoir du MEDNM de 77 018 000 \$ (100 424 000 \$ en 2019).

14. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La SIERE est exposée à des risques financiers dans le cours normal de ses activités, notamment aux risques de marché découlant de la volatilité des marchés des actions, des titres de créance et du change, ainsi qu'au risque de crédit et au risque de liquidité. La nature des risques financiers et la stratégie de la SIERE pour les gérer sont demeurées sensiblement les mêmes qu'à l'exercice précédent.

a) Risque de marché

Le risque de marché fait référence au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. La SIERE est principalement exposée à trois types de risques de marché : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque actions. La SIERE surveille son exposition aux fluctuations des risques de marché et peut avoir recours à des instruments financiers pour les gérer, dans la mesure où elle le juge nécessaire. La SIERE n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins de négociation ou de spéculation.

i) Risque de change

La SIERE effectue des opérations en dollars américains, surtout des paiements à ses fournisseurs, et maintient un compte bancaire libellé en dollars américains. De temps à autre, la SIERE peut utiliser des contrats d'achat à terme afin d'acheter, à un taux de change fixe, des dollars américains pour livraison à une date ultérieure déterminée. La SIERE fait aussi des achats de dollars américains au taux de change au comptant pour acquitter des comptes courants. Au 31 décembre 2020, la SIERE n'avait aucun contrat d'achat à terme en vigueur (aucun en 2019).

ii) Risque de taux d'intérêt

La SIERE est exposée aux fluctuations ou aux variations des taux d'intérêt principalement par l'intermédiaire de sa facilité de crédit à taux variable à court terme, de ses titres assimilables à de la trésorerie et de ses placements à long terme. Les placements à long terme comprennent des placements dans un fonds d'obligations canadiennes en gestion commune. L'incidence potentielle sur la valeur des titres d'une variation de 25 points de base des taux d'intérêt en vigueur, en supposant un déplacement parallèle de la courbe de rendement et que toutes les autres variables demeurent constantes, était estimée à 899 000 \$ au 31 décembre 2020 (777 000 \$ en 2019).

iii) Risque actions

La SIERE est exposée aux variations des cours des actions par l'intermédiaire de ses placements à long terme. Les placements à long terme comprennent des placements dans des fonds d'actions en gestion commune. Une variation de 30 % de l'évaluation des actions au 31 décembre 2020 aurait entraîné un changement pendant l'exercice d'environ 10 139 000 \$ (9 261 000 \$ en 2019). Les justes valeurs de tous les instruments financiers évalués à la juste valeur sont issues des cours (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs identiques.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit fait référence au risque qu'une partie à un instrument financier fasse subir une perte à l'autre partie en omettant de remplir ses obligations à l'égard des modalités de l'instrument financier. La SIERE est exposée directement au risque de crédit lié aux titres assimilables à de la trésorerie et aux créances, et indirectement par l'entremise de son exposition aux placements à long terme dans un fonds d'obligations canadiennes en gestion commune. La SIERE gère le risque de crédit associé aux titres assimilables à de la trésorerie au moyen d'une politique de gestion approuvée par la direction qui impose les contraintes suivantes : placements essentiellement de première qualité et plafond déterminé par contrepartie. Le solde des créances ne comprenait aucun élément important en souffrance au 31 décembre 2020 et la quasi-totalité du solde devrait être recouvrée dans les 60 jours suivant le 31 décembre 2020. Le fonds d'obligations canadiennes en gestion commune à long terme se composait essentiellement de titres de bonne qualité. Le risque de crédit fait référence au risque qu'une partie à un instrument financier fasse subir une perte à l'autre partie en omettant de remplir ses obligations à l'égard des modalités de l'instrument financier. La SIERE est exposée directement au risque de crédit lié aux titres assimilables à de la trésorerie et aux créances, et indirectement par l'entremise de son exposition aux placements à long terme dans un fonds d'obligations canadiennes en gestion commune. La SIERE gère le risque de crédit associé aux titres assimilables à de la trésorerie au moyen d'une politique de gestion approuvée par la direction qui impose les contraintes suivantes : placements essentiellement de première qualité et plafond déterminé par contrepartie. Le solde des créances ne comprenait aucun élément important en souffrance au 31 décembre 2020 et la quasi-totalité du solde devrait être recouvrée dans les 60 jours suivant le 31 décembre 2020. Le fonds d'obligations canadiennes en gestion commune à long terme se composait essentiellement de titres de bonne qualité.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité fait référence au risque que la SIERE éprouve des difficultés financières au moment de remplir les obligations associées à ses passifs financiers à l'échéance. Pour gérer le risque de liquidité, la SIERE établit des prévisions de flux de trésorerie pour déterminer ses besoins de trésorerie et de financement. Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, des placements à court terme, des placements à long terme et le maintien de facilités de crédit appropriées aident à atténuer le risque de liquidité. Les placements à long terme de la SIERE peuvent normalement être rachetés dans un délai de deux jours ouvrables; cependant, le gestionnaire de placements des fonds en gestion commune a le pouvoir d'exiger un rachat en nature plutôt qu'en trésorerie, et il peut suspendre les rachats s'il juge nécessaire de le faire.

L'échéance des créiteurs et charges à payer varie habituellement de 30 à 365 jours; l'échéance des autres passifs financiers est présentée dans les notes complémentaires se rapportant à ces passifs.

15. ENGAGEMENTS

Engagements en matière d'exploitation

Les obligations de la SIERE en vertu de contrats de location-exploitation non résiliables pour les cinq prochains exercices et les exercices subséquents sont les suivantes :

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)

	\$
2021	7 100
2022	6 857
2023	6 857
2024	6 624
2025 et par la suite	4 779
Total	32 217

16. ÉVENTUALITÉS

La SIERE peut faire l'objet d'un éventail de réclamations, de poursuites et d'enquêtes dans le cours normal des activités. Bien que le résultat de ces questions ne puisse être prévu avec certitude, la direction estime que le règlement de ces réclamations, poursuites et enquêtes n'aura pas une incidence importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la SIERE.

Les produits liés aux réseaux pour 2020 sont fondés sur les tarifs de 2019 approuvés par la CEO pour l'électricité retirée du réseau dirigé par la SIERE en 2020. Les tarifs de 2020 n'ont pas encore été approuvés par la CEO. L'incidence estimative des produits liés aux réseaux pour 2021, sous réserve de l'approbation de la CEO, s'élève à 966 000 \$.

Aux termes d'autres contrats d'énergie renouvelable résiliés, la SIERE pourrait être tenue de payer un montant d'au plus 3 580 000 \$; cependant, la probabilité que la SIERE soit tenue de payer un montant aux termes de ces contrats ainsi que le montant exact à payer, le cas échéant, ne peuvent être déterminés de façon raisonnable et, par conséquent, aucune charge à payer n'a été comptabilisée dans les présents états financiers.

Rémunération des cadres de la SIERE

Objectifs du programme

Le programme de rémunération de la SIERE destiné aux cadres de direction a été conçu pour attirer, retenir et motiver des cadres de direction et pour soutenir le succès du mandat statutaire de la SIERE, de nos objectifs professionnels et de notre vision d'entreprise. Ainsi, la philosophie et les programmes de rémunération ont été élaborés sur la base des objectifs suivants :

- canaliser l'attention des cadres de direction sur la réussite des objectifs professionnels de la SIERE;
- attirer et retenir le personnel qualifié indispensable au succès du mandat de la SIERE;
- avoir la souplesse de récompenser les résultats et compétences démontrés; et
- avoir des niveaux de rémunération raisonnables, responsables et conformes aux règlements provinciaux.

La philosophie qui sous-tend ces objectifs préconise que la rémunération totale destinée aux cadres de direction devrait permettre à la SIERE de recruter et de retenir des dirigeants forts et compétents qui démontrent les aptitudes et compétences indispensables au succès du mandat de l'organisation.

Gouvernance du programme

Le conseil d'administration de la SIERE établit les objectifs de rémunération pour le programme de l'année suivante. Il délègue au service des Ressources humaines et au comité de gouvernance du conseil (HRGC) la responsabilité de passer en revue les objectifs, les politiques et les programmes de rémunération. Ce comité fait ensuite les recommandations appropriées au conseil qui les approuvera.

Le conseil est composé de huit administrateurs externes indépendants, nommés par le ministre de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines, et le président et chef de la direction de la SIERE. Le conseil possède une vaste expérience dans l'industrie de l'électricité et les organisations du secteur public, ainsi que dans la gestion des questions de ressources humaines, y compris l'établissement et la mise en œuvre de politiques et de programmes de rémunération.

Dans le cadre de l'exécution de son mandat, le conseil a accès aux analyses de la direction, de même qu'aux recommandations d'experts-conseils dans le domaine de la rémunération. Ces programmes sont passés en revue une fois par année en ce qui a trait aux besoins commerciaux, aux objectifs et à la conception de programmes, aux tendances de l'industrie en matière de rémunération, aux relativités internes de rémunération ainsi qu'aux relativités externes du marché.

Le conseil d'administration évalue aussi les risques associés à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et des programmes de rémunération. Chaque année, le conseil d'administration assure la présidence et approuve le plan d'activité de la SIERE. Un important élément de ce processus est l'évaluation et la mise en œuvre de mesures d'atténuation liées à la gestion des risques de l'entreprise. Ce processus d'importance primordiale s'appuie sur l'évaluation de tous les risques importants pour la SIERE, notamment les risques associés avec ses politiques et ses programmes de rémunération.

Dans le cadre de la divulgation des salaires du secteur public, la SIERE, en sus de la gouvernance formelle et de la structure de supervision en place en matière de rémunération, divulgue annuellement le barème salarial du personnel dont le salaire est égal ou supérieur à 100 000 \$ par année. Dans le cas de la SIERE, une révision annuelle obligatoire assure un échelon supplémentaire de révision publique et d'assurance pour les dépenses et les exigences en matière de revenu et de coûts de la SIERE. Les renseignements relatifs à la rémunération, notamment en matière de rémunération des cadres de direction et des relativités du marché, sont examinés par la Commission de l'énergie de l'Ontario. Un échantillon de consommateurs grands et petits, assistés de leurs conseillers professionnels et légaux, est représenté dans ces procédures publiques.

Comparaisons du marché

La SIERE examine la compétitivité des niveaux de rémunération des cadres de direction par rapport à un groupe de pairs d'organisations canadiennes et de sociétés de l'industrie générale au moins tous les deux ans. L'objectif est de comparer les niveaux de rémunération des cadres de la SIERE à celle du marché, particulièrement à la valeur médiane du marché. La SIERE utilise la méthodologie d'évaluation des emplois de Hay pour le groupe de cadres de direction de gestion. La dernière révision a été finalisée en 2020.

Avant 2018, le groupe de comparaison utilisé pour comparer les postes de cadres était un hybride d'employeurs des secteurs public et privé. Selon les changements requis en vertu de la *Loi de 2014 sur la rémunération des cadres du secteur parapublic* (le « Règlement sur le Cadre de rémunération des cadres de 2016 »), le groupe de comparaison a été remplacé par des organisations du secteur parapublic canadien.

Le groupe de comparaison représente une gamme d'industries, d'activités commerciales principales et de rôles similaires à ceux de la SIERE : électricité, énergie, gestion des actifs, services financiers, approvisionnement en infrastructures, ingénierie et fonctions informatiques complexes à grande échelle.

Pour se conformer au Cadre de rémunération des cadres de 2016, l'évaluation des postes a été menée de façon indépendante par le Korn Ferry Hay Group en utilisant son système de points. Le Korn Ferry Hay Group a évalué les postes de vice-président en fonction des documents de travail et des renseignements supplémentaires recueillis auprès du chef de la direction. Selon les points d'évaluation, une structure salariale a été élaborée et des postes de direction y ont été définis.

En utilisant les renseignements sur le marché du groupe de pairs du secteur parapublic canadien, les maximums pour chaque catégorie salariale des cadres de direction ont été déterminés comme étant le prix du marché à des fins de comparaison. Les maximums des échelles salariales sont définis comme la rémunération directe totale en espèces (salaires de base annuels plus primes d'encouragement annuelles à court et à long terme) du prix du marché cible au 50e percentile pour chaque échelon salarial. Les minimums et les maximums de chaque échelle salariale sont calculés en fonction des écarts types des échelles salariales au niveau de la direction.

Description du programme

Le programme de la SIERE comprend une rémunération fixe et variable, des régimes d'avantages sociaux de base et flexibles, et des dispositions relatives au régime de retraite. Le personnel des Ressources humaines de la SIERE participe à l'élaboration et à la révision des résultats provenant de divers sondages sur la rémunération et surveille les tendances économiques (comme les taux d'inflation et de chômage) qui ont un effet sur la rémunération, de même que les relativités internes de rémunération. En se basant sur ces données et sur les priorités professionnelles de la SIERE, le service des Ressources humaines élabore des recommandations en matière de programmes de rémunération. Des consultants externes spécialisés en rémunération, avantages sociaux et régimes de retraite sont utilisés afin de s'assurer que les données de rémunération sont obtenues et que les tendances actuelles de rémunération de l'industrie ont été prises en compte. Ils proposent également leur point de vue et recommandent des ajustements en ce qui a trait aux programmes actuels.

Description du programme - Rémunération fixe

Dans le cadre des intervalles de salaire de la SIERE, les personnes sont évaluées selon un modèle des compétences établi. Ce modèle comprend des compétences comportementales, comme l'agilité stratégique, la création d'équipes efficaces, les compétences de commandement, l'évaluation des personnes et la gestion avec vision et détermination. Les évaluations sont basées sur les compétences démontrées. Chaque personne se voit remettre un niveau salarial fixe conforme à sa plage salariale, selon ses compétences.

Description du programme - Rémunération variable

Pour promouvoir une orientation vers les résultats, le régime de rémunération variable fait partie de la rémunération globale des cadres de direction. Le conseil d'administration de la SIERE établit chaque année un ensemble solide de mesures de rendement, qui sont évaluées chaque année.

Le conseil d'administration de la SIERE évalue les résultats relativement au rendement de l'entreprise et les résultats en matière de rendement individuel du chef de la direction. En vertu du plan, après avoir évalué les résultats par rapport à la cible, le conseil d'administration a le pouvoir discrétionnaire de déterminer la cote de rendement finale. Le conseil d'administration tient compte des résultats évalués, qui ont été vérifiés par un processus de vérification interne, pour attribuer une rémunération variable.

L'attribution de rémunération variable pour le chef de la direction et les vice-présidents est plafonnée à 10 % de la rémunération fixe. Le régime prévoit une attribution équivalente ou inférieure aux montants cibles, selon les résultats du rendement obtenus.

Description du programme - Avantages sociaux collectifs

Le régime d'avantages sociaux collectifs offre des avantages sociaux de base en matière de soins médicaux et dentaires, d'assurance vie, de prestations pour invalidité et de congés. Ils peuvent être modifiés par les employés individuels grâce à une composante flexible du régime. Cet élément donne aux cadres et à tous les autres employés non représentés la flexibilité d'ajuster leurs avantages sociaux pour répondre à leurs besoins individuels et familiaux.

Description du programme - Régime de retraite

Un régime de retraite à prestations déterminées offre un revenu de retraite annuel calculé à 2 % du salaire ouvrant droit à pension pendant les 60 mois de service consécutifs les plus élevés, multiplié par le nombre d'années de service (36 mois pour la rente acquise avant le 1er janvier 2017 par les anciens cadres de direction de la SIERE), jusqu'à concurrence de 35 ans. Le régime de retraite est intégré au Régime de pensions du Canada (RPC) pour offrir un revenu uniforme avant et après l'âge de 65 ans, alors que la rente de retraite de la SIERE est réduite de façon à refléter les avantages sociaux du Régime de pensions du Canada. Le régime contient aussi des dispositions relativement aux retraites anticipées, en plus d'option de valeurs de rachat, de reports de la retraite et de transfert réciproque.

Le régime propose une prestation maximale de 70 % des revenus les plus élevés gagnés avant la retraite. Comme l'Agence du revenu du Canada limite le montant de retraite payable à partir d'un régime enregistré, la SIERE offre un régime supplémentaire de retraite des employés (RSRE) afin de garantir un revenu de retraite supérieur à ce qui pourrait être obtenu du régime enregistré.

Le régime prévoit également d'autres options, notamment une rente viagère ou une rente réversible, ainsi que des prestations de décès avant la retraite pour les conjoints ou les bénéficiaires survivants.

Mesures du rendement et impact sur la rémunération

La SIERE établit des barèmes de mesure du rendement professionnel liés à ses priorités d'affaires durant le processus annuel de planification opérationnelle. Ils sont approuvés, surveillés et évalués par le comité d'administration de la SIERE tous les ans. Des barèmes de mesure du rendement individuel comportant une ou plusieurs mesures du rendement professionnel sont également élaborés pour chaque cadre de direction. Tel que détaillé ci-dessus, les résultats qu'obtient l'entreprise chaque année ont un impact sur la rémunération variable de chaque cadre de direction.

Pour 2020, le conseil d'administration a évalué les résultats de l'entreprise et a déterminé que, dans l'ensemble, la SIERE a répondu aux attentes concernant les mesures et les objectifs spécifiés. En plus des mesures liées à l'entreprise, chaque cadre de direction était évalué en fonction d'objectifs individuels à atteindre durant l'année, correspondant aux objectifs de rendement de l'entreprise et aux priorités d'affaires de la SIERE et ceux-ci ont été également évalués. Le conseil d'administration a évalué les résultats de rendement du chef de la direction et du chef de la direction par intérim, et le chef de la direction par intérim a évalué le rendement des vice-présidents, qui ont également été examinés avec le conseil d'administration.

Autres considérations

Certains facteurs du marché peuvent parfois avoir un impact sur les décisions relatives à la rémunération, par exemple l'embauche d'un cadre de direction qui possède des compétences ou aptitudes spécialisées, ou des talents uniques à l'échelle de l'industrie. À cette fin, si nécessaire, l'approbation d'arrangements individuels relatifs aux conditions d'emploi peut être demandée et établie.

Contraintes de rémunération

La rémunération des cadres de direction de la SIERE a été considérablement touchée par la loi sur la restriction de la rémunération en Ontario depuis 2010. La Loi sur la responsabilisation du secteur parapublic (« LRSPP ») a imposé un gel général des salaires, de la rémunération variable et des avantages sociaux des cadres de direction désignés, et ce, sous réserve d'exceptions très limitées.

La LRSPP a été remplacée par la *Loi de 2014 sur la rémunération des cadres du secteur parapublic* (« LRCSPP »). Le Règlement sur le Cadre de rémunération des cadres de 2016 en vertu de la LRCSPP est entré en vigueur pour la SIERE en février 2018 et a permis des ajustements rétroactifs de la rémunération jusqu'au 1er septembre 2017. Par la suite, le gouvernement a abrogé ce Règlement sur le Cadre et l'a remplacé par le Règlement sur le cadre de rémunération de 2018, qui a imposé un gel de la rémunération des cadres de direction aux niveaux en vigueur le 13 août 2018.

Relevé de rémunération des cadres de direction

Le tableau récapitulatif des rémunérations 2020 détaille la rémunération annuelle pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2020 pour les cadres de direction indiqués. Remarque : Les chiffres déclarés comme « Salaire payé » en 2020 dans la Divulgence des salaires dans le secteur public de 2020 pour les cadres comprennent la rémunération variable gagnée en 2020 et les avantages sociaux reportés comme les vacances de 2020.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS 2020

Nom et poste	Salaire de base (Salaire de 2020)	Salaire variable Attribué ¹	Autre rémunération annuelle ²	Rémunération totale en argent comptant ³
Peter Gregg				
Président et chef de la direction	503 589 \$ ⁴	34 334 \$	26 303 \$	564 226 \$
Terence (Terry) Young				
Vice-président, engagement et innovation en matière de politiques/président et chef de la direction par intérim	413 618 \$ ⁵	28 024 \$	21 210 \$	462 851 \$
Barbara Anderson				
Vice-président, services généraux et directeur financier	296 134 \$	23 331 \$	0,46 \$	319 466 \$
Leonard Kula				
Vice-président, planification, acquisition et exploitation et chef de l'exploitation	385 000 \$	31 873 \$	18 834 \$	435 707 \$
Alex Foord				
Vice-président, services informatiques et technologiques, DPI	318 000 \$	25 738 \$	0,73 \$	343 739 \$

1. La rémunération variable gagnée en 2020 est calculée sur le salaire de base annualisé

2. Représente les crédits d'avantages sociaux flexibles restants, y compris les vacances acquises différées, payés à la fin de l'année à titre de revenu imposable

3. Ces montants seront déclarés comme « Salaire payé » en vertu de la Divulgence des salaires dans le secteur public (DSSP)

4. Montant calculé au prorata du salaire de base de Peter Gregg

5. Le salaire de base de Terence (Terry) Young comprend une augmentation pour le rémunérer pour avoir assumé le rôle de président/chef de la direction par intérim en septembre 2020

Équipe de la haute direction, conseil d'administration et comités consultatifs du conseil

Équipe de la haute direction

Terry Young

Président par intérim et chef de la direction

Barbara Anderson

Directrice en chef des finances et vice-présidente, Services de l'entreprise

Alex Foord

Directeur en chef de l'information et vice-président, Information et services technologiques

Leonard Kula

Vice-président, Planification, Acquisition et Opérations, et directeur en chef de l'exploitation

Michael Lyle

Vice-président, Ressources juridiques et gouvernance d'entreprise

Glenn McDonald

Vice-président, Évaluation du marché et conformité

Julia McNally

Directrice, Vérification interne

Robin Riddell

Vice-présidente, Ressources humaines

Jessica Savage

Directrice de l'exécution des programmes, Programme de renouvellement du marché

Conseil d'administration

Joe Oliver

Président du conseil d'administration
Ancien ministre fédéral des Finances, ministre des Ressources naturelles, ministre responsable de la RGT et député d'Eglinton-Lawrence; ancien président et chef de la direction de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières et directeur général de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, et chef de la direction fondateur de l'Association des courtiers en valeurs mobilières

Terry Young

Président par intérim et chef de la direction, La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité

Steve Baker

Directeur
Ancien président de Union Gas, Enbridge

Michael Bernstein

Directeur
Président de Juno Advisors Ltd.; président de CircuitMeter Inc. et directeur de Biome Renewable

Tabatha Bull

Directrice
Présidente et chef de la direction, Conseil canadien pour le commerce autochtone

Simon Chapelle

Directeur
Directeur général, The Chapelle Group; conseiller municipal de Kingston

Cynthia Chaplin

Directrice
Directrice administrative de CAMPUT; ancienne vice-présidente de la Commission de l'énergie de l'Ontario

Patricia Koval

Directrice
Ancienne professeure auxiliaire, Université de Toronto; associée principale à la retraite, Torys LLP

David Sinclair

Directeur
Ancien président et chef de la direction de Kenora Hydro-Electric Corporation Ltd.; ancien président de l'Association municipale de l'électricité de l'Ontario (maintenant l'Association des distributeurs d'électricité)

Comité consultatif des intervenants

Brian Bentz (Chair)

Président et chef de la direction
Alectra

*Représentant : Distributeurs et
transporteurs*

Nicolas Bossé

Vice-président principal, Affaires
gouvernementales et réglementaires
Brookfield Renewable

*Représentant : Entreprises et services liés
à l'énergie*

David Butters

Président et chef de la direction
Association des producteurs
d'énergie de l'Ontario

Représentant : Producteurs

Judy Dezell

Directrice, Centre des grandes
entreprises, Partenariats d'affaires et
services de l'administration locale
Association des municipalités
de l'Ontario (Association of
Municipalities of Ontario)

*Représentant : Communautés de
l'Ontario*

Brandy Giannetta

Directrice principale, Ontario et
Canada atlantique
Association canadienne des énergies
renouvelables

Représentant : Producteurs

Malini Giridhar

Vice-présidente, Développement des
entreprises et affaires réglementaires
Enbridge Gas Inc.

*Représentant : Entreprises et services liés
à l'énergie*

Julie Girvan

Conseil des consommateurs du
Canada

Représentant : Consommateurs

Jim Hogan

Président et chef de la direction
Entegrus

*Représentant : Distributeurs et
transporteurs*

Rachel Ingram

Vice-présidente et directrice des
affaires juridiques

Groupe Rodan Energy

*Représentant : Entreprises et services liés
à l'énergie*

Bruno Jesus

Vice-président de la planification et
de l'ingénierie

Hydro One Networks Inc.

*Représentant : Distributeurs et
transporteurs*

Frank Kallonen

Président et chef de la direction
Hydro du grand Sudbury

*Représentant : Distributeurs et
transporteurs*

Paul Norris

Président

Ontario Waterpower Association
(Association ontarienne de
l'hydroélectricité)

Représentant : Producteurs

Mark Passi

Gestionnaire, Énergie
Glencore

Représentant : Consommateurs

Mark Schembri

Vice-président, Systèmes des super-
marchés et entretien des magasins
Propriétés Loblaw limitée

Représentant : Consommateurs

James Scongack (Vice-Chair)

Vice-président directeur, Affaires de
l'entreprise et services opérationnels
Bruce Power

Représentant : Producteurs

Hari Suthan

Responsable de la croissance et des
politiques en matière de stratégie
Solutions Opus One

*Représentant : Entreprises et services liés
à l'énergie*

Annette Verschuren

Présidente et chef de la direction
NRStor Inc.

*Représentant : Entreprises et services liés
à l'énergie*

Terry Young

Président par intérim et chef de la
direction

La Société indépendante
d'exploitation du réseau d'électricité
Représentant : SIERE

Groupe technique

Michael Lyle (Président)

Vice-président, Ressources juridiques et gouvernance d'entreprise
La Société indépendante
d'exploitation du réseau d'électricité
Représentant : SIERE

Jason Chee-Aloy

Directeur général
Power Advisory LLC
Représentant : Producteurs d'énergie renouvelable

Ron Collins

Président et chef de la direction
Sinopa Energy Inc.
Représentant : Entreprises et services liés à l'énergie

Rob Coulbeck

Conseiller spécial
Nexus Energy Canada
Représentant : Importateurs/Exportateurs

Emma Coyle

Directrice de la réglementation et de la politique environnementale
Capital Power
Représentant : Producteurs participants au marché

David Forsyth

Spécialiste technique
Association of Major Power Consumers in Ontario (Association des principaux consommateurs d'énergie en Ontario)
Représentant : Consommateurs participants au marché

Sarah Griffiths

Directrice, Affaires réglementaires
Enel X
Représentant : Réponse à la demande

Jennifer Jayapalan

Directrice, Marchés de l'énergie, opérations et stratégie
Workbench Energy
Représentant : Stockage d'énergie

Robert Reinmuller

Directeur, Planification des systèmes de transmission
Hydro One Networks Inc.
Représentant : Transporteurs

Joe Saunders

Vice-président, Conformité réglementaire et gestion des actifs
Burlington Hydro
Représentant : Distributeurs

Jessica Savage

Directrice de l'exécution des programmes, Programme de renouvellement du marché
La Société indépendante
d'exploitation du réseau d'électricité
Représentant : SIERE

Vlad Urukov

Directeur, génération de revenus et planification
Ontario Power Generation
Représentant : Producteurs participants au marché

Secrétariat du comité technique

Agatha Pyrka

La Société indépendante
d'exploitation du réseau d'électricité
Liaison avec la Commission de l'énergie de l'Ontario

Liaison avec la Commission de l'énergie de l'Ontario

David Brown

Conseiller principal, Politique en matière de stratégie
Commission de l'énergie de l'Ontario

**Société indépendante d'exploitation
du réseau d'électricité**

120, rue Adelaide Ouest, bureau 1600
Toronto (Ontario) M5H 1T1

Téléphone : 905 403-6900

Numéro sans frais : 1 888 448-7777

Courriel: customer.relations@ieso.ca

 [@IESO_Tweets](https://twitter.com/IESO_Tweets)

 [linkedin.com/company/ieso](https://www.linkedin.com/company/ieso)

ieso.ca